

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

Article 1 : Ce vide-greniers est réservé en priorité aux habitants domiciliés dans les quatre premiers arrondissements de Paris. **Il est strictement interdit aux professionnels et commerçants.** Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription/l'installation aux personnes ne respectant pas ces critères.

Article 2 : Il n'y est autorisé que la vente d'objets personnels d'occasion, en bon état. **Les produits alimentaires (denrées et boissons) sont exclus de la vente.** Les organisateurs se réservent le droit de faire retirer tout objet jugé non conforme.

Article 3 : Il est mis à la disposition de l'exposant un stand de 2,50 m sur 1 m. C'est le marquage à la craie qui fixe les limites de chaque stand.

Article 4 : Le participant organise l'espace attribué à sa guise et les objets déballés demeurent sous sa responsabilité en cas de casse, de vol ou de tout autre préjudice

Il est interdit de diffuser de la musique sur les stands. **Il est interdit** de tendre des cordes entre les arbres.

Article 5 : L'installation ne commence qu'à partir de 7 heures. Après déchargement, les véhicules doivent quitter la place car **le stationnement des véhicules autour de la place est interdit.**

Article 6 : Les mineurs participant à ce vide-greniers sont à tout moment placés sous la responsabilité exclusive de leur(s) parent(s).

Article 7 : Le remballage commence au plus tard à 18 h 30 pour être terminé à 19h. L'espace mis à disposition doit être débarrassé de tout objet, papier et déchet.

Article 8 : En cas d'intempéries, le vide-greniers pourra être annulé; **Il ne sera procédé à aucun remboursement.**



**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES RIVERAINS
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES**

Régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et du Décret du 16 août 1901

Siège social : 27 rue de la Ferronnerie - 75001 PARIS

www.adraqh.fr

**8^{ème} VIDE-GRENIERS des INNOCENTS
PLACE JOACHIM DU BELLAY réservé en priorité aux
habitants domiciliés dans les 4 premiers
arrondissements de PARIS**

SAMEDI 28 septembre 2019 de 8.30 à 18.30

**Inscriptions le vendredi 20 septembre de 17.30 h à 19 h, place
Joachim du Bellay, sous les arcades à côté du magasin
BOULINIER**

**Prix des stands de 2,50 mètres sur 1 mètre 20€, 15 € pour les
membres de l'association A.D.R.A.Q.H.**

**Lors de l'inscription se munir d'une photocopie de sa carte
d'identité (recto/verso) ou de passeport ainsi qu'une
photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

Aucune inscription possible sans ces documents.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A compléter en lettres majuscules)

NOM :

.....
.....

PRENOM :

.....

ADRESSE :

.....

ADRESSE E-MAIL :

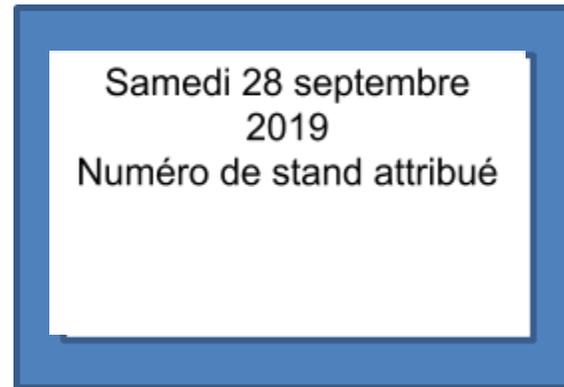
.....

TELEPHONE

PORTABLE :

PAIEMENT Chèque* Espèces

* libellé à l'ordre de l' A.D.R.A.Q.H



J'atteste ne pas être un professionnel

BULLETIN D'INSCRIPTION

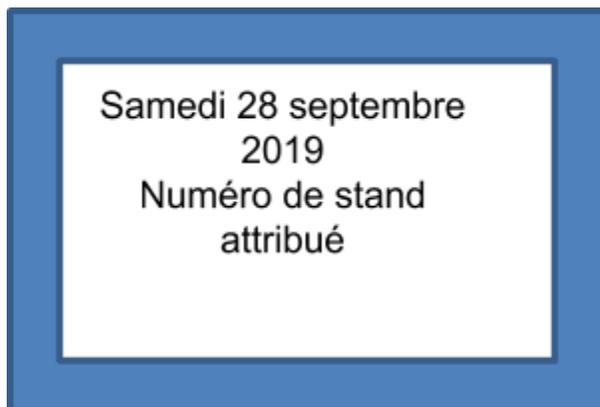
(A présenter obligatoirement le jour du vide-grenier)

NOM :

.....
.....

PRENOM

:



Contact : sur le stand de l 'A.D.R.A.Q.H à partir de 8 heures
et jusqu'à la veille adraqh.75001@gmail.com

**Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement et m'engage
à en respecter les termes.**

Date :

Signature :